

ARRETE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE DE GRUE

Le Maire de la Ville de PERTUIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 03 mai 2004 réglementant l'implantation d'engins de levage sur la Commune,

Vu l'arrêté 26.DST.520 du 27 mai 2026 qui abroge et remplace l'Arrêté n°26.DGS.440 du 30/04/2026 donnant délégation de fonction et de signature à **Monsieur Patrice CHASSAGNE** en matière de travaux, cadre de vie, domaine public, bâtiments municipaux, énergie, parc automobile et Établissements Recevant du Public,

Vu la vérification du massif de fondation de grue pour chantier de « Pertuis Notre Dame » **N°26.H10.U2.CA.0224** par **APAVE EXPLOITATION** France Agence Calculs et Résistance des structures,

Vu les différents documents joints à la présente autorisation.

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

A dater de la notification du présent arrêté, Monsieur le Directeur de l'entreprise **MONIN Fabien** :

SECTP
185 Avenue Archimède
Les Fontaine de la Duranne
13857 AIX CEDEX 3

est autorisé à mettre en service la grue :

- Marque : **POTAIN**
- Année de fabrication : **2007**
- Type : **MD 265**
- **N°404 505**
- Désignation : **MD 265 B1**
- Hauteur sous crochet : **22.4** mètres
- Portée de la flèche : **45** mètres
- Contre flèche : **12.5** mètres

SUR LE CHANTIER :

**Collège Notre-Dame
150 Chemin de Val Joanis
84120 PERTUIS**

ARTICLE DEUXIEME :

La délivrance de cette autorisation ne peut en aucun cas faire obstacle aux droits des tiers et ne saurait dispenser le bénéficiaire de se conformer aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur applicable aux appareils de levage, notamment en ce qui concerne le montage, les vérifications, le fonctionnement et le démontage.

ARTICLE TROISIEME :

Un limiteur sera installé afin de ne pas survoler le domaine public et le domaine privé hors du dépôt.

ARTICLE QUATRIEME :

La présente autorisation est pour tout ou partie révoquée à toute époque sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions énoncées aux articles ci-dessus.

Fait à PERTUIS, 23 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation
Patrice CHASSAGNE
Adjoint au maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Chassagne', is written over a light blue circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a small emblem.

Patrice CHASSAGNE
Elu CTM
24 juil. 2026